

## CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Article 46 et 54 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové  
Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH  
Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b> Nombre de Pièces : Etage : Numéro de lot : Référence Cadastrale :	Adresse :  Bâtiment : Escalier : Porte : Propriété de:  Mission effectuée le : <b>10/03/2022</b> Date de l'ordre de mission : <b>01/03/2022</b>  N° Dossier :
<b>Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :</b>	
<p style="font-size: 1.2em; color: blue;"><b>Total : 327,18 m<sup>2</sup></b></p> <p style="color: blue;">(Trois cent vingt-sept mètres carrés dix-huit)</p>	
Commentaires : Néant	

## B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée n°1	RDJ	6,34 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	RDJ	13,54 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salle d'eau/WC n°1	RDJ	4,15 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salon / Salle à manger	RDJ	37,84 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Cuisine	RDJ	41,86 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Dégagement	RDJ	2,13 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salle d'eau/WC n°2	RDJ	4,39 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre n°2	RDJ	11,77 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre n°3	RDJ	13,13 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre n°4	RDJ	14,50 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salle d'eau/WC n°3	RDJ	3,33 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Terrasse couverte	RDJ	0,00 m <sup>2</sup>	67,77 m <sup>2</sup>
Entrée n°2	1er	10,81 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
WC	1er	2,05 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Buanderie	1er	7,67 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre n°5	1er	14,36 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Séjour/Cuisine	1er	95,88 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salle à Manger	1er	19,84 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre n°6	1er	17,68 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salle d'eau/WC n°4	1er	5,91 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Combles perdus	1er	0,00 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>327,18 m<sup>2</sup></b>	<b>67,77 m<sup>2</sup></b>

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez
Garage	RDJ	50,65 m <sup>2</sup>
Cave	RDJ	13,42 m <sup>2</sup>
Terrasse	1er	35,50 m <sup>2</sup>
Balcon	1er	11,52 m <sup>2</sup>

<b>Total</b>		<b>111,09 m<sup>2</sup></b>
--------------	--	-----------------------------

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par JURIS EXPERTISES qu'à titre indicatif.

***Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.***



à ANTIBES, le 10/03/2022

**Nom du responsable :**

**Le Technicien :**  
Patrick HEUSBOURG

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;  
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

### A INFORMATIONS GENERALES

#### A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b>	Escalier :
Cat. du bâtiment :	Bâtiment :
Nombre de Locaux :	Porte :
Etage :	
Numéro de Lot :	Propriété de:
Référence Cadastre :	
Date du Permis de Construire : <b>Non Communiquée</b>	
Adresse :	

#### A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : <b>ANDERSEN ESTATE</b>	Documents fournis :	<b>Néant</b>
Adresse : <b>Le Baccara B 327 Chemin du Petit Four 06600 ANTIBES</b>	Moyens mis à disposition :	<b>Néant</b>
Qualité : <b>Agence immobilière</b>		

#### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°	Date d'émission du rapport :	<b>10/03/2022</b>
<b>A Le repérage a été réalisé le : 10/03/2022</b>	Accompagnateur :	<b>Aucun</b>
Par : <b>HEUSBOURG Patrick</b>	Laboratoire d'Analyses :	<b>ITGA Aix</b>
N° certificat de qualification : <b>DT11978</b>	Adresse laboratoire :	<b>ArteParc - Bâtiment E Route de la Côte d'Azur - CS n° 30012 13590 MEYREUIL</b>
Date d'obtention : <b>29/10/2017</b>	Numéro d'accréditation :	<b>1-1029</b>
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>DEKRA</b>	Organisme d'assurance professionnelle :	<b>AXA</b>
Date de commande : <b>01/03/2022</b>	Adresse assurance :	<b>Grand Sud Ouest 6 avenue Rouvière 81200 MAZAMET</b>
	N° de contrat d'assurance :	<b>10635258504</b>
	Date de validité :	<b>01/01/2022</b>

### B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise	<b>Date d'établissement du rapport :</b> Fait à <b>ANTIBES</b> le <b>10/03/2022</b> Cabinet : <b>JURIS EXPERTISES</b> Nom du responsable : Nom du diagnostiqueur : <b>HEUSBOURG Patrick</b>
-------------------------------------	---



*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

Amiante

<b>INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>1</b>
DESIGNATION DU BATIMENT .....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION .....	1
<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>CONCLUSION(S) .....</b>	<b>3</b>
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION .....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
<b>PROGRAMME DE REPERAGE.....</b>	<b>4</b>
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ( ART R.1334-21).....	4
<b>CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORTS PRECEDENTS .....</b>	<b>5</b>
<b>RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....</b>	<b>5</b>
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION .....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE .....	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE .....	9
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	9
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	9
COMMENTAIRES .....	9
<b>ELEMENTS D'INFORMATION .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 1 – CROQUIS.....</b>	<b>11</b>
<b>ATTESTATION(S) .....</b>	<b>13</b>

**D CONCLUSION(S)**

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

**Liste des locaux non visités et justification**

N° Local	Local	Etage	Justification
25	Combles perdus	1er	Pas d'accès

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

**Liste des éléments non inspectés et justification**

Aucun

## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 10/03/2022

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

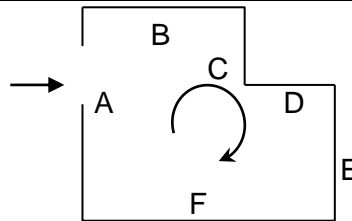
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

**LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION**

<b>N°</b>	<b>Local / partie d'immeuble</b>	<b>Etage</b>	<b>Visitée</b>	<b>Justification</b>
1	Entrée n°1	RDJ	OUI	
2	Chambre n°1	RDJ	OUI	
3	Salle d'eau/WC n°1	RDJ	OUI	
4	Salon / Salle à manger	RDJ	OUI	
5	Cuisine	RDJ	OUI	
6	Dégagement	RDJ	OUI	
7	Salle d'eau/WC n°2	RDJ	OUI	
8	Chambre n°2	RDJ	OUI	
9	Chambre n°3	RDJ	OUI	
10	Chambre n°4	RDJ	OUI	
11	Salle d'eau/WC n°3	RDJ	OUI	
12	Garage	RDJ	OUI	
13	Cave	RDJ	OUI	
14	Terrasse couverte	RDJ	OUI	
15	Entrée n°2	1er	OUI	
16	WC	1er	OUI	
17	Buanderie	1er	OUI	
18	Chambre n°5	1er	OUI	
19	Séjour/Cuisine	1er	OUI	
20	Salle à Manger	1er	OUI	
21	Chambre n°6	1er	OUI	
22	Salle d'eau/WC n°4	1er	OUI	
23	Terrasse	1er	OUI	
24	Balcon	1er	OUI	
25	Combles perdus	1er	NON	<i>Pas d'accès</i>



**DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée n°1	RDJ	Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	PVC
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
2	Chambre n°1	RDJ	Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois - Peinture
3	Salle d'eau/WC n°1	RDJ	Murs	Murs	Plâtre - Peinture/Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
4	Salon / Salle à manger	RDJ	Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC			
5	Cuisine	RDJ	Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
6	Dégagement	RDJ	Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
7	Salle d'eau/WC n°2	RDJ	Murs	Murs	Plâtre - Peinture/Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
8	Chambre n°2	RDJ	Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois - Peinture
9	Chambre n°3	RDJ	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
10	Chambre n°4	RDJ	Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
11	Salle d'eau/WC n°3	RDJ	Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Murs	Murs	Plâtre - Peinture/Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
12	Garage	RDJ	Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
13	Cave	RDJ	Volets	Volets	PVC
			Murs	Murs	Plâtre
			Plafond	Plafond	Plâtre
			Plancher	Sol	Gravier
14	Terrasse couverte	RDJ	Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois - Vernis
			Murs	Murs	Pierres, mortier
15	Entrée n°2	1er	Plafond	Plafond	Tuiles/Bois
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	PVC
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
16	WC	1er	Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois - Peinture
17	Buanderie	1er	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
18	Chambre n°5	1er	Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
19	Séjour/Cuisine	1er	Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Porte-fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Porte-fenêtre n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
20	Salle à Manger	1er	Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
21	Chambre n°6	1er	Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois
22	Salle d'eau/WC n°4	1er	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Murs	Murs	Plâtre - Peinture/Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	Portes	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
23	Terrasse	1er	Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	Fenêtres	PVC
			Murs	Murs	Pierres, mortier
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
24	Balcon	1er	Plinthes	Plinthes	Plâtre - Carrelage
			Murs	Murs	Pierres, mortier
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

Néant

**RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)**

Néant

**LEGENDE**

<b>Présence</b>	<b>A</b> : Amiante	<b>N</b> : Non Amianté	<b>a?</b> : Probabilité de présence d'Amiante
<b>Etat de dégradation des Matériaux</b>	<b>F, C, FP</b>	<b>BE</b> : Bon état	<b>DL</b> : Dégradations locales <b>ME</b> : Mauvais état
	<b>Autres matériaux</b>	<b>MND</b> : Matériau(x) non dégradé(s)	<b>MD</b> : Matériau(x) dégradé(s)
<b>Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>1</b>	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	<b>2</b>	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	<b>3</b>	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
<b>Recommandations des autres matériaux et produits.</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>EP</b>	Evaluation périodique	
	<b>AC1</b>	Action corrective de premier niveau	
	<b>AC2</b>	Action corrective de second niveau	

**COMMENTAIRES**

Néant

## I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

CROQUIS - NON CONTRACTUELLE !

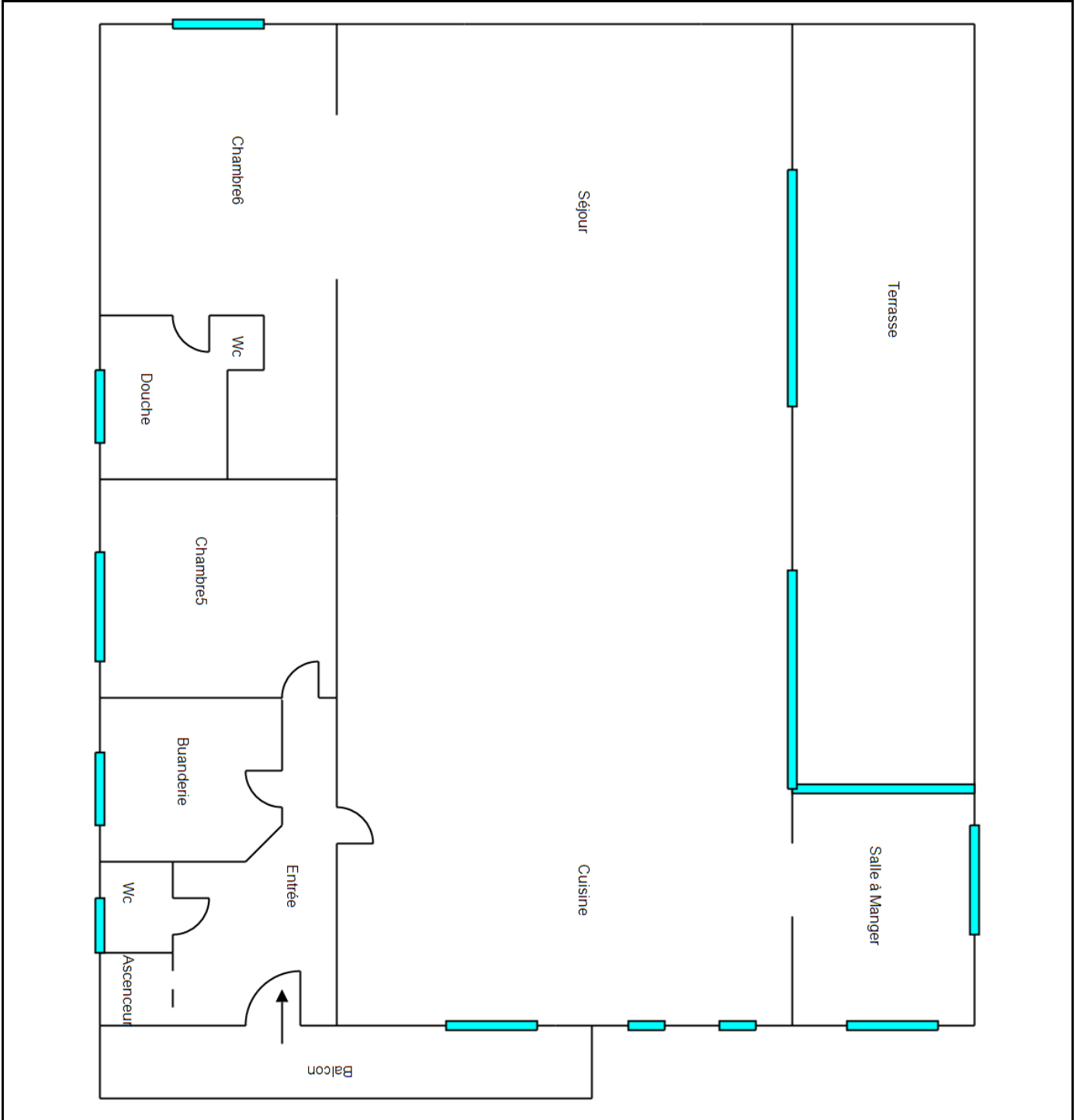
Bâtiment – Niveau RDJ:

RDJ



CROQUIS NON CONTRACTUELLE !

Bâtiment – Niveau 1:



# ATTESTATION(S)

COURTIER  
**GRAS SAVOYE**  
GRAND SUD OUEST  
6 AV ROUVIERE  
81200 MAZAMET  
☎ **05 56 00 90 90**  
📠 **05 56 00 90 91**

N°ORIAS **07 001 707 (GRAS SAVOYE)**  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



Assurance et Banque

SARL JURIS METRAGES PLANS  
2 PL GENERAL DE GAULLE  
LE COLYSEE  
06600 ANTIBES

## Votre contrat

**Responsabilité Civile Prestataire**  
Souscrit le **01/07/2020**

## Vos références

Contrat  
**10635258504**  
Client  
**691392920**

Date du courrier  
**15 avril 2021**

## Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :  
JURIS METRAGES PLANS

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10635258504** ayant pris effet le **01/07/2020**.  
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2021** au **01/01/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie  
Directeur Général Délégué



# CERTIFICAT

DE COMPETENCES

## Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

**Patrick HEUSBOURG**

est titulaire du certificat de compétences N°DTI1978 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	28/10/2017	27/10/2022
- Diagnostic amiante sans mention	29/10/2017	28/10/2022
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	29/10/2017	28/10/2022
- Diagnostic de performance énergétique	07/04/2019	06/04/2024
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	13/11/2017	12/11/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	18/09/2018	17/09/2023

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constat de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des diagnostics de performance énergétique et d'évaluation sélective de l'état de conservation des matériaux et produits constituant de l'habitation, et d'examens visuels après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et l'évaluation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 18 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY  
Bagneux, le 08/04/2019



Numéro d'accréditation :  
4-0081  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales pouvant rendre ce certificat invalide.

DEKRA Certification SAS - 5 Avenue Garlande - F92220 Bagneux - France

DEKRA Certification SAS \* 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux \* [www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr)



## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments**

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle**

Adresse :

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot :

Référence Cadastre :

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien :

Encombrement constaté : **Néant**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage :

Bâtiment :

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Néant**

### B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom : **ANDERSEN ESTATE**

Qualité : **Agence immobilière**

Adresse : **327 Chemin du Petit Four Le Baccara B  
06600 ANTIBES**

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **HEUSBOURG Patrick**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

**SARL JURIS EXPERTISES**

Adresse : **19 av du Grand Cavalier 06600 ANTIBES**

N° siret : **41375963000077**

N° certificat de qualification : **DTI1978**

Date d'obtention : **29/10/2017**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **DEKRA**

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA**

N° de contrat d'assurance : **10635258504**

Date de validité du contrat d'assurance : **01/01/2022**

**D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Jardin	Plancher - Arbres, arbustes, plantes diverses ,herbe	Absence d'indice.
<b>RDJ</b>		
Entrée n°1	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Chambre n°1	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
Salle d'eau/WC n°1	Murs - Plâtre Peinture/Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Salon / Salle à manger	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.	
Cuisine	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Dégagement	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Salle d'eau/WC n°2	Murs - Plâtre Peinture/Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Chambre	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
n°2	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Chambre n°3	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°4	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
Salle d'eau/WC n°3	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture/Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
Garage	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Peinture	Absence d'indice.
	Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre	Absence d'indice.
Cave	Plafond - Plâtre	Absence d'indice.
	Plancher - Gravier	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Murs - Pierres, mortier	Absence d'indice.
Terrasse couverte	Plafond - Tuiles/Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
<b>1er</b>		
Entrée n°2	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
WC	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
<b>Buanderie</b>	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
<b>Chambre n°5</b>	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
<b>Séjour/Cuisine</b>	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
<b>Salle à Manger</b>	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
<b>Chambre n°6</b>	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
<b>Salle d'eau/WC n°4</b>	Murs - Plâtre Peinture/Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
Terrasse	Murs - Pierres, mortier	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
Balcon	Murs - Pierres, mortier	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

<b>E</b>	<b>IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION</b>
	Combles perdus (1er) : Pas d'accès

<b>F</b>	<b>IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION</b>

<b>G</b>	<b>MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES</b>
	<p>1. examen visuel des parties visibles et accessibles :</p> <p>Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.</p> <p>Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;</p> <p>Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;</p> <p>Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).</p> <p>2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :</p> <p>Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.</p> <p>L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.</p> <p>3. Matériel utilisé :</p> <p>Poinçon, échelle, lampe torche...</p>

<b>H</b>	<b>CONSTATATIONS DIVERSES</b>
	NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

## RESULTATS

**Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.**

## NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **09/09/2022**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

## CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence :

Fait à : **ANTIBES** le : **10/03/2022**

Visite effectuée le : **10/03/2022**

Durée de la visite :

Nom du responsable :

Opérateur : Nom : **HEUSBOURG**

Prénom : **Patrick**

***Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.***

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



# CERTIFICAT

DE COMPETENCES

## Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

**Patrick HEUSBOURG**

est titulaire du certificat de compétences N°DTI1978 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	28/10/2017	27/10/2022
- Diagnostic amiante sans mention	29/10/2017	28/10/2022
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	29/10/2017	28/10/2022
- Diagnostic de performance énergétique	07/04/2019	06/04/2024
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	13/11/2017	12/11/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	18/09/2018	17/09/2023

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2006 défrayant les critères de certification des personnes physiques opérant des constat de risque d'exposition au plomb ou après pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 défrayant les critères de certification des personnes physiques opérant des diagnostics de performance énergétique ou l'évaluation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification des personnes physiques opérant des diagnostics de performance énergétique et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits constituant de l'architecture, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 défrayant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 défrayant les critères de certification des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'évaluation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 défrayant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 défrayant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY  
Bagneux, le 08/04/2019



Numéro d'accréditation :  
4-0081  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide.

Fig. 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 97 - 98 - 99 - 100

DEKRA Certification SAS \* 5 avenue Garfande - F92220 Bagneux \* [www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr)

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

- **Localisation du ou des immeubles bâti(s)** Type d'immeuble : **Maison individuelle**  
  
Date de construction :  
Année de l'installation : **> à 15 ans**  
  
Distributeur d'électricité : **Enedis**
- **Désignation et situation du lot de (co)propriété :** Rapport n° :  
  
La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- **Identité du donneur d'ordre**  
Nom / Prénom : **ANDERSEN ESTATE**  
Tél. : / **06.86.69.16.89** Email : **info@andersenestate.com**  
Adresse : **Le Baccara B 327 Chemin du Petit Four 06600 ANTIBES**
- **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**  
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
Autre le cas échéant (préciser)  **Agence immobilière**
- **Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

- **Identité de l'opérateur :**  
Nom : **HEUSBOURG**  
Prénom : **Patrick**  
Nom et raison sociale de l'entreprise : **JURIS EXPERTISES**  
Adresse : **Le Wagram 19 av du Grand Cavalier**  
**06600 ANTIBES**  
N° Siret : **41375963000077**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**  
N° de police : **10635258504** date de validité : **01/01/2022**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **DEKRA** , le 18/09/2018 , jusqu'au 17/09/2023  
N° de certification : **DTI1978**



#### 4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

**Néant**

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

**Néant**

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

**Néant**

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Garage	Manque plastrons tableau de droite

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un MATERIEL	Chambres 2 et 3 en	Douille "chantier"

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
	ELECTRIQUE inadapté à l'usage.	RDJ	
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	Cuisine en RDJ	Fils apparents (avec dominos) au dessus meuble

#### Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

#### **Néant**

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

#### **Néant**

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée

(\*) *Avertissement:* la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

#### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## **6 AVERTISSEMENT PARTICULIER**

### **Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés**

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.1 b)	Elément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	Non visible
B.4.3 j2)	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs INTERRUPTEURS différentiels placés en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation).	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) *Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C*

(2) *Les motifs peuvent être, si c'est le cas :*

- « *Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.* » ;
- « *Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.* » ;
- « *L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.* » ;
- « *Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s).* »
- « *L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier* »
- « *La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée.* »
- « *Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible.* »
- « *Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé.* »
- « *La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement.* »
- « *Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle* »
- *Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).*

## **7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL**

**Néant**

## 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Informations complémentaires :

<p style="text-align: center;"><u>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :</u></p> <p>L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition</p>
---

d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :**

N°	Pièce / Emplacement	Justification
25	Combles perdus	Pas d'accès

**DATE, SIGNATURE ET CACHET**

**Dates de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le **10/03/2022**

Date de fin de validité : **09/03/2025**

Etat rédigé à **ANTIBES** Le **10/03/2022**

Nom : **HEUSBOURG** Prénom : **Patrick**



# CERTIFICAT

DE COMPETENCES

## Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

**Patrick HEUSBOURG**

est titulaire du certificat de compétences N°DTI1978 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	28/10/2017	27/10/2022
- Diagnostic amiante sans mention	29/10/2017	28/10/2022
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	29/10/2017	28/10/2022
- Diagnostic de performance énergétique	07/04/2019	06/04/2024
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	13/11/2017	12/11/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	18/09/2018	17/09/2023

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valide à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2006 défrassant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des **constats de risque d'exposition au plomb** ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 défrassant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des **diagnostics de performance énergétique** et l'évaluation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 défrassant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant **l'état relatif à la présence de termites** dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2006 défrassant les critères de certification des personnes physiques réalisant le **diagnostic de performance énergétique** ou l'attribution de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 18 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 défrassant les critères de certification des personnes physiques réalisant **l'état de l'installation intérieure de gaz** et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 18 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2006 défrassant les critères de certification des personnes physiques réalisant **l'état de l'installation intérieure d'électricité** et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY  
Bagneux, le 08/04/2019



Numéro d'accréditation :  
4-0081  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales pouvant rendre ce certificat invalide

Le présent certificat est valide jusqu'à la date indiquée à gauche, fait foi

DEKRA Certification SAS \* 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux \* [www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr)

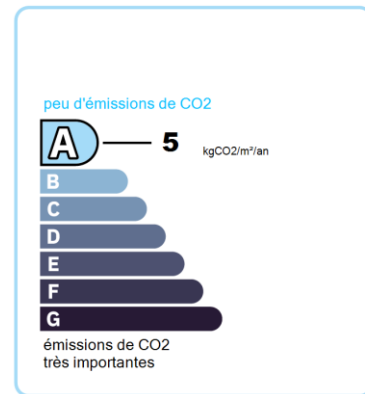
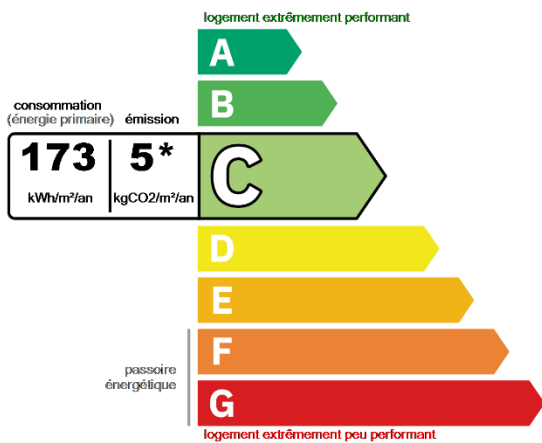


Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)*

adresse :  
type de bien : Maison individuelle  
année de construction : 1992  
surface habitable : **327,18 m<sup>2</sup>**  
  
propriétaire :  
adresse :

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 1875 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 9714 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3398 €** et **4598 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

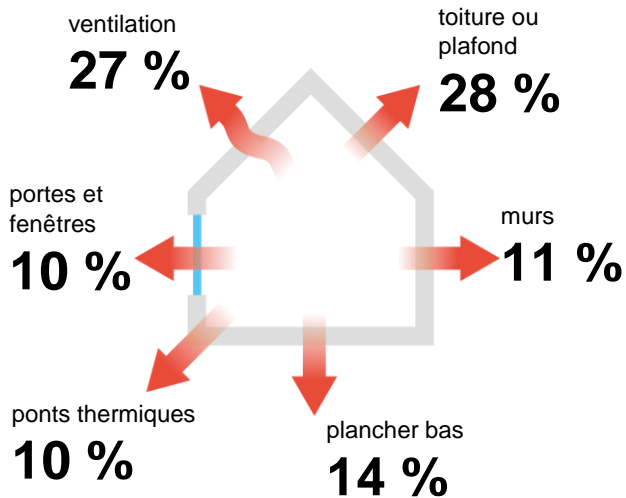
### Informations diagnostiqueur

**JURIS EXPERTISES**  
19 av du Grand Cavalier  
06600 ANTIBES  
diagnostiqueur :  
Patrick HEUSBOURG

tel : 04.92.90.44.02  
email : a.jacquet@jurisurba.fr

**JURIS METRAGES**  
2, Place Jui Général de Gaulle  
06600 ANTIBES  
TEL. 04 92 97 64 00 - Fax 04 92 90 44 01  
060945759 000

### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

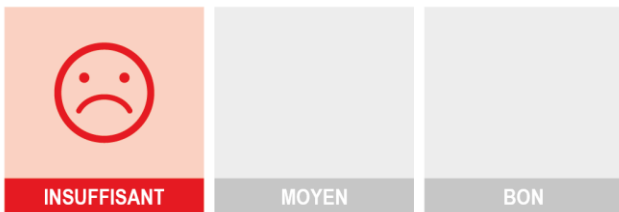
TRÈS BONNE

### Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

### Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été **mais augmente les consommations énergétiques du logement.**

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux



## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	électrique	44687 (19429 éf)	Entre 2 678€ et 3 624€	77%
eau chaude sanitaire	électrique	9352 (4066 éf)	Entre 560€ et 758€	17%
refroidissement	électrique	1 234 (536 éf)	Entre 74€ et 100€	3%
éclairage	électrique	1 428 (621 éf)	Entre 86€ et 116€	3%
auxiliaires				0%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>56 700 kWh</b> (24 652 kWh é.f.)	Entre 3 398€ et 4 598€ par an	<b>Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous</b>

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 206,02l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



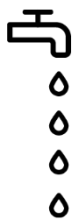
**Température recommandée en hiver → 19°C**  
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,  
c'est en moyenne -22,8% sur votre facture **soit -717**  
**€ par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)  
→ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.  
→ Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**  
c'est en moyenne -164% sur votre facture **soit -143**  
**€ par an**

**astuces**  
→ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.  
→ Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 206,02l /jour d'eau chaude à 40°C**  
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.  
85l consommés en moins par jour,  
c'est en moyenne -24% sur votre facture **soit -161 €**  
**par an**

**astuces**  
→ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.  
→ Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie


: [www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur 10 Est Inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 9 Nord Inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 3 Nord Inconnu donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), isolation inconnue	moyenne
 plancher bas	Plancher 3 Inconnu donnant sur Terre-plein, non isolé Plancher 1 Inconnu donnant sur Local non chauffé, non isolé	insuffisante
 toiture / plafond	Plafond 3 lourd Inconnu donnant sur Terrasse, isolation inconnue Plafond 1 Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
 toiture / plafond	Plafond 2 Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Combles perdus, non isolé	insuffisante
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) Fenêtres coulissantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) Porte Bois Opaque pleine	bonne

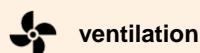
## Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Pompe à chaleur Air/Air Electrique installée en 1992 sur Air soufflé Autres émetteurs à effet joule Electrique installée en 1992
 eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2012 Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2012
 climatisation	Pac air / air installée en 1992
 ventilation	Ventilation naturelle par conduit
 pilotage	Pompe à chaleur Air/Air : Air soufflé : avec régulation pièce par pièce, Autres émetteurs à effet joule : Autre émetteur à effet joule : avec régulation pièce par pièce,

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

### type d'entretien



ventilation

Ne jamais boucher les entrées d'air

## Recommandations d'amélioration de la performance




Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



1

## Les travaux essentiels montant estimé : 2159,85 à 5759,6 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W

2

## Les travaux à envisager montant estimé : 1922,1 à 2562,8 €

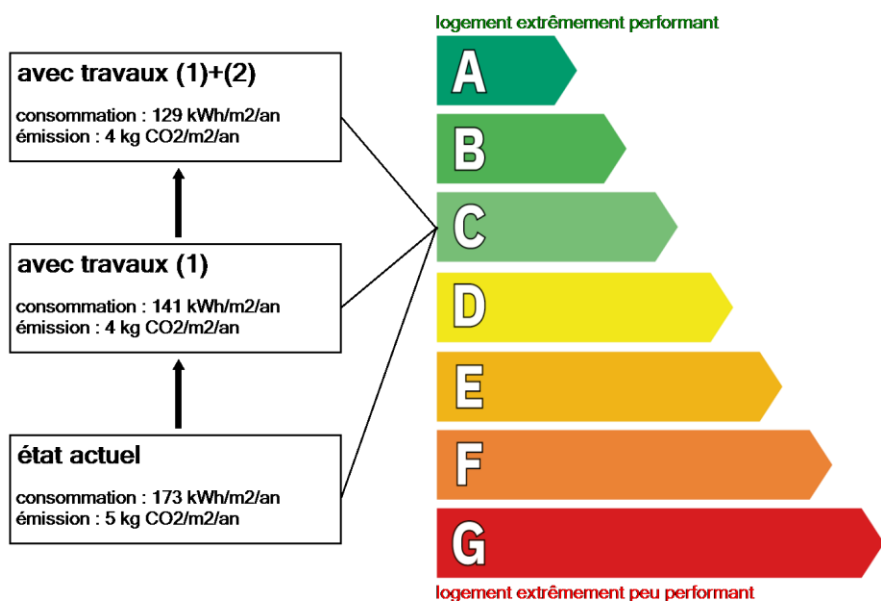
lot	description	performance recommandée
 plancher bas	Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter	R = 4.5 m <sup>2</sup> .K/W
 plancher bas	Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter	R = 4.5 m <sup>2</sup> .K/W

## Commentaire:

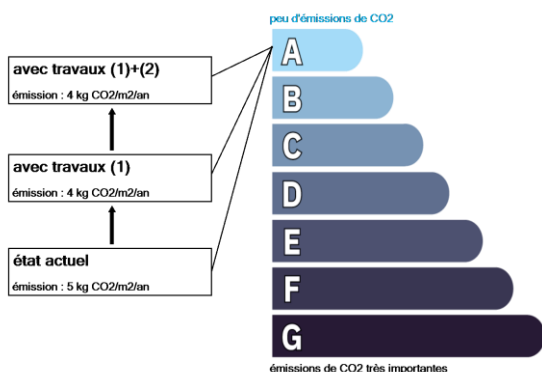
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.gouv.fr/aides-de-financement](http://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **1708**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **B-84**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **10/03/2022**

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Commentaire général sur le DPE pouvant expliquer des écarts possibles Les caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. La consommation d'un logement ne sera pas la même s'il est occupé par une famille de 3 ou de 5 personnes, ou de façon partielle. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou à 22°C, les consommations peuvent significativement fluctuer. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du logement entraîne des différences au niveau des consommations. avec la réalité

### généralité

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		06 - Alpes Maritimes
Altitude		404
Type de bien		Maison Individuelle
Année de construction		1992
Surface habitable du logement		327,18
Nombre de niveaux du logement		2
Hauteur moyenne sous plafond		2,58

### enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ valeur par défaut	2,5 W/m²K
	Surface		25,52 m²
	Isolation : oui / non / inconnue		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		Non
	Inertie	✗ valeur par défaut	Légère
	Doublage		absence de doublage
Mur 2	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ valeur par défaut	2,5 W/m²K
	Surface		21,52 m²
	Isolation : oui / non / inconnue		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		Non
	Inertie	✗ valeur par défaut	Légère
	Doublage		absence de doublage
Mur 3	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ valeur par défaut	2,5 W/m²K
	Surface		28,78 m²
	Isolation : oui / non / inconnue		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		Non
	Inertie	✗ valeur par défaut	Légère
	Type de local non chauffé adjacent		Garage
	Surface Aiu		30,48 m²
	Surface Aue		41,6 m²
Mur 4	Etat isolation des parois du local non chauffé		Non
	Doublage		absence de doublage
	Surface		7,92 m²
	Matériau mur		Blocs de béton creux

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Epaisseur mur		20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		Non
	Inertie		Lourde
	Type de local non chauffé adjacent		Cellier
	Surface Aiu		7,92 m <sup>2</sup>
	Surface Aue		18,8 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé		Non
	Doublage		absence de doublage
<b>Mur 5</b>	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> K
	Surface		23,71 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		Non
	Inertie	✗ valeur par défaut	Légère
	Doublage		absence de doublage
<b>Mur 6</b>	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> K
	Surface		16,89 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		Non
	Inertie	✗ valeur par défaut	Légère
	Doublage		absence de doublage
<b>Mur 7</b>	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> K
	Surface		9,93 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		Non
	Inertie	✗ valeur par défaut	Légère
	Doublage		absence de doublage
<b>Mur 8</b>	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> K
	Surface		27,06 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		Non
	Inertie	✗ valeur par défaut	Légère
	Doublage		absence de doublage
<b>Mur 9</b>	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> K
	Surface		33,43 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		Non
	Inertie	✗ valeur par défaut	Légère
	Doublage		absence de doublage
<b>Mur 10</b>	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> K
	Surface		35,9 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		Non
	Inertie	✗ valeur par défaut	Légère
	Doublage		absence de doublage
<b>Plafond 1</b>	Surface		30,21 m <sup>2</sup>
	Type		Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue		Non
	Inertie		Légère

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Plafond 2	Surface		143,99 m <sup>2</sup>
	Type		Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue		Non
	Inertie		Légère
	Type de local non chauffé adjacent		Combles perdus
	Surface Aiu		143,99 m <sup>2</sup>
	Surface Aue		158,38 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé		Non
Plafond 3	Uph0 (saisie directe ou type plafond inconnu)	✗ valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> K
	Surface		38,5 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue		Inconnue
	Inertie	✗ valeur par défaut	Légère
Plancher 1	Upb0 (saisie directe ou type plancher inconnu)	✗ valeur par défaut	2 W/m <sup>2</sup> K
	Surface		50,65 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue		Oui
	Inertie	✗ valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence		Garage
	Surface Aiu		30,48 m <sup>2</sup>
	Surface Aue		41,6 m <sup>2</sup>
Etat isolation des parois du local non chauffé		Non	
Plancher 2	Surface		13,42 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas		Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue		Non
	Inertie		Lourde
	Type d'adjacence		Cellier
	Surface Aiu		7,92 m <sup>2</sup>
	Surface Aue		18,8 m <sup>2</sup>
Etat isolation des parois du local non chauffé		Non	
Plancher 3	Upb0 (saisie directe ou type plancher inconnu)	✗ valeur par défaut	2 W/m <sup>2</sup> K
	Surface		152,98 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue		Non
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé		50,84 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé		152,98 m <sup>2</sup>
	Inertie	✗ valeur par défaut	Légère
Fenêtre 1	Type d'adjacence		Terre-plein
	Surface de baies		4,19 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage		Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air		20 mm
	Présence couche peu émissive		Oui
	Gaz de remplissage		Air
	Double fenêtre		Non
	Inclinaison vitrage		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie		Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie		Nu intérieur
	Type ouverture		Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets		Sans
	Orientation des baies		Sud
	Type de masques lointains		Non Homogène
	Hauteur moyenne α, β		(Latéral est , 10) (Central est , 75) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 75)
Présence de joints		Non	
Fenêtre 2	Surface de baies		4,19 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage		Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air		20 mm

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Présence couche peu émissive	Oui	
	Gaz de remplissage	Air	
	Double fenêtre	Non	
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
	Type menuiserie	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur	
	Type ouverture	Portes-fenêtres coulissantes	
	Type volets	Sans	
	Orientation des baies	Sud	
	Type de masques lointains	Non Homogène	
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 75) (Central est , 75) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)	
	Présence de joints	Non	
	Fenêtre 3	Surface de baies	4,19 m <sup>2</sup>
		Type de vitrage	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		20 mm	
Présence couche peu émissive		Oui	
Gaz de remplissage		Air	
Double fenêtre		Non	
Inclinaison vitrage		Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
Type menuiserie		Menuiserie PVC	
Positionnement de la menuiserie		Nu intérieur	
Type ouverture		Portes-fenêtres coulissantes	
Type volets		Sans	
Orientation des baies		Sud	
Type de masques lointains		Non Homogène	
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$		(Latéral est , 75) (Central est , 10) (Central ouest , 75) (Latéral ouest , 75)	
Présence de joints	Non		
Fenêtre 4	Surface de baies	0,92 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	20 mm	
	Présence couche peu émissive	Oui	
	Gaz de remplissage	Air	
	Double fenêtre	Non	
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
	Type menuiserie	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur	
	Type ouverture	Fenêtres battantes	
	Type volets	Sans	
	Orientation des baies	Ouest	
	Type de masques lointains	Non Homogène	
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 45) (Latéral ouest , 75)	
Présence de joints	Non		
Fenêtre 5	Surface de baies	1,69 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	20 mm	
	Présence couche peu émissive	Oui	
	Gaz de remplissage	Air	
	Double fenêtre	Non	
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
	Type menuiserie	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur	
	Type ouverture	Fenêtres battantes	
	Type volets	Sans	
	Orientation des baies	Ouest	
	Type de masque proches	Baie sous un balcon ou auvent	
	Type de masques lointains	Non Homogène	
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 45) (Latéral ouest , 75)		
Présence de joints	Non		
Fenêtre 6	Surface de baies	2,29 m <sup>2</sup>	



## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	20 mm	
	Présence couche peu émissive	Oui	
	Gaz de remplissage	Air	
	Double fenêtre	Non	
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
	Type menuiserie	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur	
	Type ouverture	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	
	Type volets	Sans	
	Orientation des baies	Ouest	
	Type de masques lointains	Non Homogène	
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 45) (Latéral ouest , 22,5)	
	Présence de joints	Non	
	Fenêtre 7	Surface de baies	1,61 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		Double vitrage vertical	
Epaisseur lame air		20 mm	
Présence couche peu émissive		Oui	
Gaz de remplissage		Air	
Double fenêtre		Non	
Inclinaison vitrage		Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
Type menuiserie		Menuiserie PVC	
Positionnement de la menuiserie		Nu intérieur	
Type ouverture		Fenêtres battantes	
Type volets		Sans	
Orientation des baies		Est	
Type de masques lointains		Non Homogène	
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$		(Latéral est , 75) (Central est , 75) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)	
Présence de joints		Non	
Fenêtre 8	Surface de baies	1,61 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	20 mm	
	Présence couche peu émissive	Oui	
	Gaz de remplissage	Air	
	Double fenêtre	Non	
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
	Type menuiserie	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur	
	Type ouverture	Fenêtres battantes	
	Type volets	Sans	
	Orientation des baies	Est	
	Type de masques lointains	Non Homogène	
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 75) (Central est , 10) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)	
	Présence de joints	Non	
Fenêtre 9	Surface de baies	4,85 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	20 mm	
	Présence couche peu émissive	Oui	
	Gaz de remplissage	Air	
	Double fenêtre	Non	
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
	Type menuiserie	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur	
	Type ouverture	Fenêtres coulissantes	
	Type volets	Sans	
	Orientation des baies	Sud	
	Présence de joints	Non	
	Fenêtre 10	Surface de baies	4,37 m <sup>2</sup>
		Type de vitrage	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		20 mm	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Présence couche peu émissive	Oui
	Gaz de remplissage	Air
	Double fenêtre	Non
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur
	Type ouverture	Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	Sans
	Orientation des baies	Sud
	Présence de joints	Non
	Fenêtre 11	Surface de baies
Type de vitrage		Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		20 mm
Présence couche peu émissive		Oui
Gaz de remplissage		Air
Double fenêtre		Non
Inclinaison vitrage		Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie		Nu intérieur
Type ouverture		Portes-fenêtres coulissantes
Type volets		Sans
Orientation des baies	Sud	
Présence de joints	Non	
Fenêtre 12	Surface de baies	3,46 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	20 mm
	Présence couche peu émissive	Oui
	Gaz de remplissage	Air
	Double fenêtre	Non
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur
	Type ouverture	Fenêtres coulissantes
	Type volets	Sans
	Orientation des baies	Ouest
	Type de masques lointains	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 45) (Latéral ouest , 75)	
Présence de joints	Non	
Fenêtre 13	Surface de baies	0,52 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	20 mm
	Présence couche peu émissive	Oui
	Gaz de remplissage	Air
	Double fenêtre	Non
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur
	Type ouverture	Fenêtres battantes
	Type volets	Sans
	Orientation des baies	Ouest
	Type de masques lointains	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 75) (Central est , 10) (Central ouest , 75) (Latéral ouest , 75)	
Présence de joints	Non	
Fenêtre 14	Surface de baies	3,16 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	20 mm
	Présence couche peu émissive	Oui
	Gaz de remplissage	Air
	Double fenêtre	Non
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	Menuiserie PVC	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur
	Type ouverture	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	Sans
	Orientation des baies	Ouest
	Type de masques lointains	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 75)
	Présence de joints	Non
Fenêtre 15	Surface de baies	2,32 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	20 mm
	Présence couche peu émissive	Oui
	Gaz de remplissage	Air
	Double fenêtre	Non
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur
	Type ouverture	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	Sans
	Orientation des baies	Ouest
	Type de masques lointains	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 75) (Latéral ouest , 75)
Présence de joints	Non	
Fenêtre 16	Surface de baies	0,28 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	20 mm
	Présence couche peu émissive	Oui
	Gaz de remplissage	Air
	Double fenêtre	Non
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur
	Type ouverture	Fenêtres battantes
	Type volets	Sans
	Orientation des baies	Ouest
	Type de masques lointains	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 75) (Central est , 10) (Central ouest , 75) (Latéral ouest , 75)
Présence de joints	Non	
Fenêtre 17	Surface de baies	0,75 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	20 mm
	Présence couche peu émissive	Oui
	Gaz de remplissage	Air
	Double fenêtre	Non
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur
	Type ouverture	Fenêtres coulissantes
	Type volets	Sans
	Orientation des baies	Nord
	Type de masques lointains	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 75) (Central est , 75) (Central ouest , 45) (Latéral ouest , 75)
Présence de joints	Non	
Fenêtre 18	Surface de baies	3,43 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	20 mm
	Présence couche peu émissive	Oui
	Gaz de remplissage	Air
	Double fenêtre	Non
Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Type menuiserie	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur	
	Type ouverture	Fenêtres battantes	
	Type volets	Sans	
	Orientation des baies	Nord	
	Type de masques lointains	Non Homogène	
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 75) (Central est , 75) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 10)	
	Présence de joints	Non	
	Fenêtre 19	Surface de baies	0,44 m <sup>2</sup>
		Type de vitrage	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		20 mm	
Présence couche peu émissive		Oui	
Gaz de remplissage		Air	
Double fenêtre		Non	
Inclinaison vitrage		Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
Type menuiserie		Menuiserie PVC	
Positionnement de la menuiserie		Nu intérieur	
Type ouverture		Fenêtres battantes	
Type volets		Sans	
Orientation des baies		Nord	
Type de masques lointains		Non Homogène	
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$		(Latéral est , 75) (Central est , 75) (Central ouest , 45) (Latéral ouest , 75)	
Présence de joints	Non		
Fenêtre 20	Surface de baies	2,87 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	20 mm	
	Présence couche peu émissive	Oui	
	Gaz de remplissage	Air	
	Double fenêtre	Non	
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
	Type menuiserie	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur	
	Type ouverture	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	
	Type volets	Sans	
	Orientation des baies	Est	
	Type de masques lointains	Non Homogène	
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 75) (Central est , 45) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)	
Présence de joints	Non		
Fenêtre 21	Surface de baies	8,57 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	20 mm	
	Présence couche peu émissive	Oui	
	Gaz de remplissage	Air	
	Double fenêtre	Non	
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
	Type menuiserie	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique	
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur	
	Type ouverture	Portes-fenêtres coulissantes	
	Type volets	Sans	
	Orientation des baies	Est	
	Type de masques lointains	Non Homogène	
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	(Latéral est , 75) (Central est , 10) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)	
Présence de joints	Non		
Porte 1	Type de menuiserie	Bois	
	Type de porte	Opaque pleine	
	Surface	2,08 m <sup>2</sup>	
	Présence de joints	Non	
Linéaire Mur 1 (vers le haut)	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur	
	Type isolation	ITI	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Longueur du pont thermique	14,77 m
<b>Linéaire Mur 1 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	14,77 m
<b>Linéaire Mur 2 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	10,24 m
<b>Linéaire Mur 2 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	10,24 m
<b>Linéaire Mur 5 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	10,44 m
<b>Linéaire Mur 5 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	10,44 m
<b>Linéaire Mur 6 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	10,12 m
<b>Linéaire Mur 6 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	10,12 m
<b>Linéaire Mur 7 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	5 m
<b>Linéaire Mur 7 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	5 m
<b>Linéaire Mur 8 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	14,26 m
<b>Linéaire Mur 8 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	14,26 m
<b>Linéaire Mur 9 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	14,75 m
<b>Linéaire Mur 9 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	14,75 m
<b>Linéaire Mur 10 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	18,35 m
<b>Linéaire Mur 10 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	18,35 m
<b>Linéaire Plafond 3 Mur 1</b>	Type de pont thermique	Plancher haut - Mur
	Type isolation	Mur 1 : ITI
	Longueur du pont thermique	14,77 m
<b>Linéaire Plafond 1 Mur 7</b>	Type de pont thermique	Plancher haut - Mur
	Type isolation	Mur 7 : ITI
	Longueur du pont thermique	5 m
<b>Linéaire Plafond 2 Mur 6</b>	Type de pont thermique	Plancher haut - Mur
	Type isolation	Mur 6 : ITI
	Longueur du pont thermique	10,12 m
<b>Linéaire Plafond 2 Mur 7</b>	Type de pont thermique	Plancher haut - Mur
	Type isolation	Mur 7 : ITI
	Longueur du pont thermique	5 m
<b>Linéaire Plafond 2 Mur 8</b>	Type de pont thermique	Plancher haut - Mur
	Type isolation	Mur 8 : ITI
	Longueur du pont thermique	14,26 m
	Type de pont thermique	Plancher haut - Mur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
<b>Linéaire Plafond 2 Mur 9</b>	Type isolation	Mur 9 : ITI
	Longueur du pont thermique	14,75 m
<b>Linéaire Plafond 2 Mur 10</b>	Type de pont thermique	Plancher haut - Mur
	Type isolation	Mur 10 : ITI
<b>Linéaire Fenêtre 1 Mur 1</b>	Longueur du pont thermique	18,35 m
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	8,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
<b>Linéaire Fenêtre 2 Mur 1</b>	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	8,2 m
<b>Linéaire Fenêtre 2 Mur 1</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
<b>Linéaire Fenêtre 3 Mur 1</b>	Longueur du pont thermique	8,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 4 Mur 2</b>	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	3,84 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 5 Mur 2</b>	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	5,24 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
<b>Linéaire Fenêtre 6 Mur 2</b>	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	6,42 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
<b>Linéaire Fenêtre 7 Mur 5</b>	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	5,08 m
<b>Linéaire Fenêtre 8 Mur 5</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
<b>Linéaire Fenêtre 9 Mur 6</b>	Longueur du pont thermique	5,08 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 7</b>	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	8,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 7</b>	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 7</b>	Longueur du pont thermique	8,36 m

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 11 Mur 6</b>	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	8,36 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
<b>Linéaire Fenêtre 12 Mur 8</b>	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	7,44 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	10 cm
<b>Linéaire Fenêtre 13 Mur 8</b>	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	4,08 m
<b>Linéaire Fenêtre 14 Mur 8</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
<b>Linéaire Fenêtre 15 Mur 8</b>	Longueur du pont thermique	6,52 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 16 Mur 8</b>	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	2,24 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 17 Mur 9</b>	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	3,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
<b>Linéaire Fenêtre 18 Mur 9</b>	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	10,48 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
<b>Linéaire Fenêtre 19 Mur 9</b>	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	2,68 m
<b>Linéaire Fenêtre 20 Mur 10</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	7,08 m

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
<b>Linéaire Fenêtre 21 Mur 10</b>	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	12,02 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur



## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Pompe à chaleur Air/Air	Type d'installation de chauffage	Installation de chauffage sans solaire	
	Type générateur	Pompe à chaleur Air/Air	
	Surface chauffée	309,4 m <sup>2</sup>	
	Année d'installation	1992	
	Energie utilisée	Electricité	
	Présence d'une ventouse	Non	
	Présence d'une veilleuse	Non	
	SCOP / COP	✗ valeur par défaut	2,4
	Type émetteur	Air soufflé	
	Surface chauffée par émetteur	309,4 m <sup>2</sup>	
	Type de chauffage	Central	
	Equipement d'intermittence	Absent	
	Présence de comptage	Non	
Autres émetteurs à effet joule	Type d'installation de chauffage	Installation de chauffage sans solaire	
	Type générateur	Autres émetteurs à effet joule	
	Surface chauffée	17,78 m <sup>2</sup>	
	Année d'installation	1992	
	Energie utilisée	Electricité	
	Présence d'une ventouse	Non	
	Présence d'une veilleuse	Non	
	Type émetteur	Autre émetteur à effet joule	
	Surface chauffée par émetteur	17,78 m <sup>2</sup>	
	Type de chauffage	Divisé	
	Equipement d'intermittence	Absent	
	Présence de comptage	Non	
	Chauffe-eau vertical	Type générateur	Chauffe-eau vertical
Année installation		2012	
Energie utilisée		Electricité	
Type production ECS		Individuel	
Isolation du réseau de distribution		Non	
Pièces alimentées contiguës		Oui	
Production en volume habitable		Non	
Volume de stockage		300 L	
Type de ballon		Chauffe-eau vertical	
Catégorie de ballon		C ou 3 étoiles	
Type générateur		Chauffe-eau vertical	
Année installation		2012	
Energie utilisée		Electricité	
Type production ECS		Individuel	
Isolation du réseau de distribution		Non	
Pièces alimentées contiguës		Oui	
Production en volume habitable		Non	
Volume de stockage	300 L		
Type de ballon	Chauffe-eau vertical		
Catégorie de ballon	C ou 3 étoiles		
Pac air / air	Surface habitable refroidie	309,4 m <sup>2</sup>	
	Année installation équipement	1992	
	Energie utilisée	Electrique	
Ventilation	Type de ventilation	Ventilation naturelle par conduit	
	Année installation	1992	
	Plusieurs façades exposées	Oui	

### FACTURE

#### SARL JURIS EXPERTISES

2 PLACE DE GAULLE  
06600 ANTIBES

Tél. 0492904402

Fax.

SIRET : 41375963000077

N°identification TVA : FR69413759630

Police d'assurance : 10635258504

Code APE : 7112B

#### ANDERSEN ESTATE

Le Baccara B

327 Chemin du Petit Four

06600 ANTIBES

Date	Numéro	Code Client	Echéance
11/03/2022			11/03/2022

Facture correspondant au(x) dossier(s) :

Num. dossier	Réf. Dossier	Effectuée le	Adresse Bien	Propriétaire
		10/03/2022		

Num. dossier	Réf. article	Désignation	Qté.	PU TTC (€)	Montant TTC (€)	TVA (%)
1708	MAISON > 400 M2 CS/AT/DPE/ELEC/ ERP	Diagnostic avant vente Maison d'environ 400 m2	1,00	820,00	820,00	20,00
		<i>Certificat de superficie + Croquis</i>	1,00			
		<i>Etat parasitaire</i>	1,00			
		<i>Diagnostic Amiante</i>	1,00			
		<i>Diagnostic de performance énergétique</i>	1,00			
		<i>Etat de l'installation intérieure d'électricité</i>	1,00			
		<i>Etat des risques et Pollutions</i>	1,00			

Montant HT (€)	TVA (%)	Montant TVA (€)
683,33	20,00	136,67

<b>Total TTC</b>	820,00 €	
<b>Remise globale</b>	0,00 %	0,00 €
<b>Total TTC net</b>	<b>820,00 €</b>	
<b>Total TVA</b>	136,67 €	
<b>Total HT net</b>	683,33 €	

<b>Total déjà réglé</b>	0,00 €
-------------------------	--------

<b>MONTANT A PAYER</b>
<b>820,00 €</b>

Les attestations délivrées restent la propriété de la société JURIS EXPERTISES jusqu'au règlement de la facture. Elles ne pourront être utilisées par le client avant leur règlement intégral. (Clause de Réserve de propriété - loi 80-335 du 12.05.80)

Loi N°92-1442 du 31 décembre 1992 : la présente facture est payable comptant. En cas de non-paiement à la date d'échéance, des agios seront décomptés sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal, selon la formule suivante : Facture TTC x Taux fixé par la loi x n jours.

360 jours

Selon l'article D441-5 du code du commerce, Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros.

(Coupon à retourner avec votre règlement, merci)

N° de Facture	Montant TTC	Code client	Dossier(s) lié(s)
FA220311 1646	820,00	AND00003	1708

**Site de Gestion : JMP ANTIBES**

Le Wagram 19 av du Grand Cavalier 06600 ANTIBES

Tél. 0492904402 Fax.